

Annexe 32 :

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES D'AGRÉMENT DES ÉMETTEURS DE RADIODIFFUSION SONORE EN MODULATION DE FRÉQUENCE (FM)

-Aspects Radioélectriques (ANRT-STA/IR-RADIODIF-FM)-

I. INTRODUCTION :

Le présent document décrit les caractéristiques radioélectriques requises pour l'agrément des émetteurs de radiodiffusion sonore en modulation de fréquence FM.

Les exigences en matière de compatibilité électromagnétique, de sécurité basse tension et d'exposition aux effets des rayonnements électromagnétiques ne sont pas couvertes par la présente spécification technique.

II. RÉFÉRENCES NORMATIVES :

- **EN 302 018** : Compatibilité électromagnétique (CEM) et aspects du spectre radioélectrique (ERM) ; Équipement émetteur pour le service de radiodiffusion sonore en modulation de fréquence (FM) ;
- **FCC part 73 Subpart B** : Régulations de la radiodiffusion : Stations de radiodiffusion FM.

III. BANDES DE FRÉQUENCES :

Bande de fréquences (MHz)
87,5 – 108

IV. CARACTÉRISTIQUES RADIOÉLECTRIQUES :

- Les équipements sous test doivent être conformes aux exigences spécifiées dans les références normatives susmentionnées.
- Les tests doivent se dérouler conformément aux conditions et processus décrits dans les références normatives susmentionnées.